

DECISION N° 59 /2010

portant délégation de signature
des documents relatifs aux attributions d'ordonnateur
concernant la constatation des droits et produits et l'émission des ordres de recettes correspondants

Le directeur général de l'Institut géographique national,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1287 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 81-505 du 12 mai 1981 modifié relatif à l'Institut géographique national,

Vu le décret du 6 mars 2008 portant nomination de M. Patrice PARISÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut géographique national,

DECIDE :

Art. 1er – Délégation est donnée à M. François BRUN, directeur général adjoint, Mme Françoise TUCHMAN, secrétaire générale, MM. Michel LE PAPE, secrétaire général adjoint, Daniel HOREL, directeur des ressources humaines, Marc SANDRIN, directeur commercial, Philippe CAMPAGNE, directeur de la défense et de l'espace et Mme Catherine DESTANDAU, chef du service des achats et des marchés à l'effet de signer tous les documents relatifs aux attributions d'ordonnateur concernant la constatation des droits et produits de l'Institut géographique national et l'émission des ordres de recettes correspondants.

Art. 2 – Délégation est donnée à M. François BRUN, directeur général adjoint, Mme Françoise TUCHMAN, secrétaire générale, MM. Michel LE PAPE, secrétaire général adjoint, Marc SANDRIN, directeur commercial et Philippe CAMPAGNE, directeur de la défense et de l'espace, à l'effet de signer les états exécutoires.

Art. 3 - La décision n° 247/2008 du 16 juin 2008 portant délégation de signature est abrogée.

Fait à Saint-Mandé, le 21 JAN 2010


Patrice PARISÉ

Diffusion : Conseil de direction
Intéressés
CF (2)
DG/Archives